

Un ex-frère de Saint Jean au tribunal

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 28 avril 2016



Communiqué de presse de la Communauté Saint-Jean :

Ce vendredi 29 avril 2016 aura lieu au tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône le procès d'un ancien frère non prêtre de la Communauté Saint Jean pour atteintes sexuelles à l'égard d'un mineur et à l'égard d'un majeur.

Le frère s'était dénoncé à la justice sur demande des autorités de la Communauté Saint Jean.

En effet, en 2008, la Communauté avait eu connaissance de faits de voyeurisme commis par le frère à l'égard d'adolescents en Côte d'Ivoire. Les autorités de la Communauté avaient alors décidé de l'affecter dans un prieuré de formation sans missions apostoliques (Rimont) et lui avaient demandé de se faire accompagner au plan psychologique, ce qu'il avait fait.

Quelques années plus tard, aidé d'un psychologue, le frère a révélé à son responsable que les faits à Abidjan ne relevaient pas seulement de voyeurisme, comme il l'avait initialement avoué, mais qu'il y avait eu des attouchements. Dès lors, après avoir interrogé la justice ivoirienne

puis la justice en France, les autorités de la Communauté ont demandé au frère de se dénoncer à la justice française.

Au cours de l'enquête de police, le frère a révélé un fait datant de plusieurs années sur un mineur en France. Ce fait, qui sera jugé à Chalon le 29 avril, était jusque-là ignoré des autorités de la Communauté.

La justice française a estimé qu'il n'était pas possible de faire de poursuites pour les faits commis en Côte d'Ivoire.

En conséquence de ses actes le frère a dû quitter la communauté en 2014 et a été officiellement relevé de ses vœux en 2015.

Ce nouveau procès, qui s'ajoute à ceux de deux anciens frères en 2012 et en 2015, suscite honte et tristesse pour le mal fait aux victimes chez les 500 frères qui œuvrent au quotidien pour le bien des jeunes, des familles et des exclus.

Comme tous les 3 ans, le Chapitre général de la Communauté, composé de 50 frères délégués venus du monde entier, s'est réuni du 5 au 25 avril 2016. Il a pris un long temps d'écoute et de réflexion pour relire les événements douloureux concernant la pédophilie qui ont marqué les dernières années de la Communauté. Le Chapitre général a déclaré :

« La Communauté, par son Chapitre général, demande pardon à toutes les victimes et à leurs familles pour ses manquements et ressent une grande honte en face du péché de certains de ses membres.

Le Chapitre général confirme la détermination de la Communauté à utiliser tous les moyens nécessaires pour que de nouveaux faits ne se produisent plus. Nous soutenons les moyens d'action mis en place par le gouvernement de la Communauté à la demande du Chapitre général de 2013 : des procédures afin notamment d'entendre, d'accompagner les victimes et de traiter les plaintes éventuelles avec vérité et justice, en conformité avec les lois civiles et le droit ecclésiastique. En plus de ces aspects institutionnels, la formation de tous les frères sur la prévention de la pédophilie et de tout autre abus doit être poursuivie. »